RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

À vos côtés pour préserver l'eau

Office de l'eau de Guyane

ÉDITO

MYRIANE INIMOD,
responsable du Pôle Conseil et Assistance technique aux Maîtres d'Ouvrage depuis 2006

Nommée directrice par intérim en novembre 2018

L'Office de l'Eau de Guyane, engagé pour une gestion durable de l'eau !

L'année 2018 a été témoin d'un changement majeur à l'Office de l'Eau de Guyane.

Après 13 ans à la tête de l'établissement, Clara Nicolas, directrice générale, a quitté ses fonctions au mois de novembre. Ayant œuvré à sa préfiguration 2 années durant, c'est elle qui avait porté l'Office de l'Eau de Guyane sur les fonts baptismaux en octobre 2005.

Aujourd'hui, l'établissement finance un grand nombre d'opérations qui concernent l'eau sur le territoire grâce aux redevances mises en place conformément au principe usager/payeur. En 2018, le montant total recouvré des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues s'est élevé à 2 728 860 €.

L'Office octroie cette année une enveloppe de 1 304 545 € de subventions aux communes, en augmentation significative par rapport à 2017, principalement pour lutter contre la pollution, améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et protéger la ressource en eau.

L'équipe a été renforcée par le recrutement d'une responsable administrative et financière, d'une chargée de mission spécialiste de la turbidité, d'un technicien en chimie de l'eau, d'une chargée de communication spécialisée en sciences et d'un administrateur de données/SIGiste expérimenté.

La surveillance obligatoire des masses d'eau (Directive Cadre sur l'Eau), déployée par l'Office depuis 10 ans, a été assurée en grande partie en régie cette année.

Veille réglementaire, assistance technique aux maîtres d'ouvrage, audit d'auto-surveillance, soutien à l'élaboration des profils des eaux de baignade, formation et information des professionnels,... le pôle Conseil & Assistance technique aux Maîtres d'Ouvrage travaille en étroite collaboration avec de nombreuses communes et les communautés de communes. Présenté aux « Assises de l'Outre-mer », son projet de créer une unité d'ingénierie de projets pour renforcer l'accompagnement auprès des communes et des EPCI a reçu un avis favorable et bénéficie de la large contribution financière de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB).

Enfin, résolument ancré dans son territoire, l'Office de l'Eau de Guyane investit pour renforcer la connaissance des milieux aquatiques mais également développer des outils et indicateurs spécifiques. L'établissement s'implique aussi pour mieux prendre en compte l'eau dans l'aménagement du territoire et s'intégrer dans son environnement naturel régional du plateau des Guyanes.

Mme Nicolas laisse donc un Office fort et engagé pour la gestion durable de l'eau en Guyane. Ce rapport d'activité vous permettra d'appréhender cette réalité.

Et soyez assurés que, les équipes et moi-même avons à cœur de développer encore notre offre de services dans un contexte de forte croissance démographique, mutation de territoire et pression économique, et plus globalement de changement climatique.

Myriane Inimod
Directrice par intérim

SOMMAIRE

L'ACTUALITÉ DE L'EAU EN GUYANE EN 2018 6

NOS TEMPS FORTS 2018 7

L'Office de l'Eau de Guyane en 2018 8

OFFICE DE L'EAU DE GUYANE : CADRE RÉGLEMENTAIRE ET MISSIONS 9

GOUVERNANCE DE L'OFFICE DE L'EAU DE GUYANE 10

L'ÉQUIPE 12

LES CHIFFRES CLÉS DU PERSONNEL EN 2018 13

ACQUISITION DE MOYENS SUPPLÉMENTAIRES 14

BILAN FINANCIER 15

Les aides attribuées en 2018 20

BILAN DES AIDES 21

La politique de l'eau 24

PARTAGER LES PRÉOCCUPATIONS DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EAU 25

MIEUX INTÉGRER LA GUYANE DANS SON CADRE RÉGIONAL 28

PRENDRE EN COMPTE L'EAU DANS L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE 30

Transfert de compétences 32

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS TECHNIQUES 33

L'eau potable 35

QUALITÉ DE L'EAU POTABLE 36

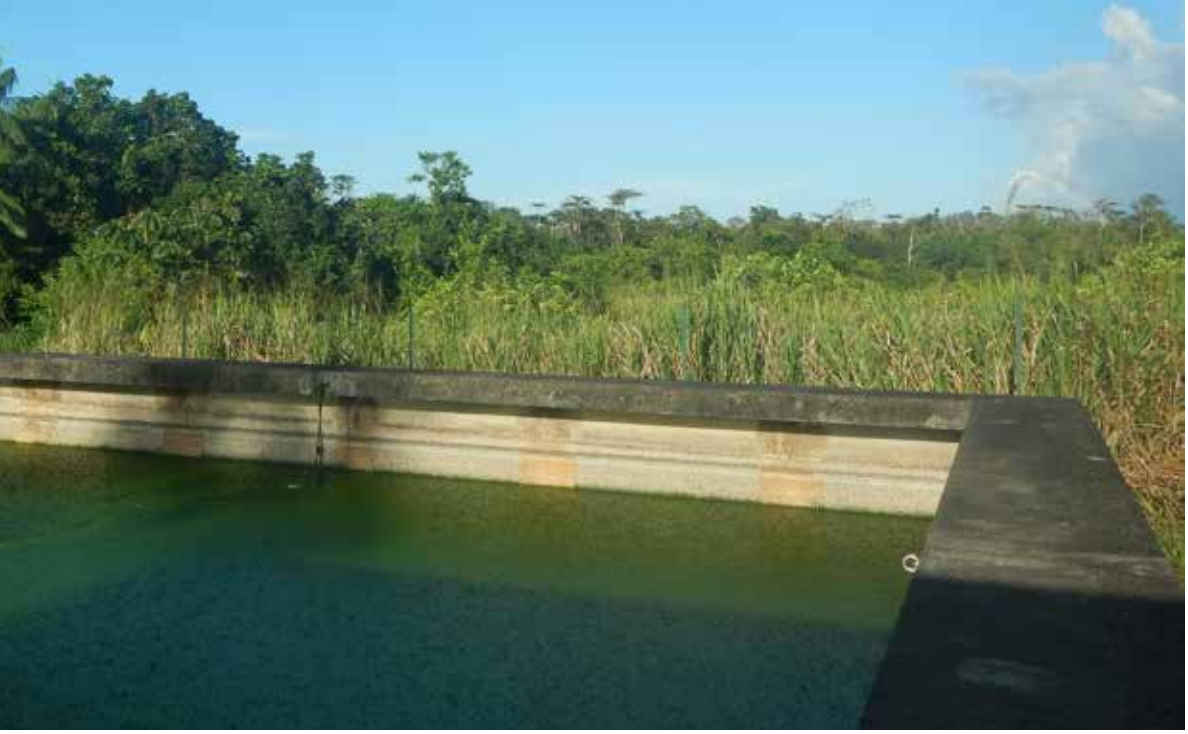

L'assainissement 38

BILAN DES AUDITS D'AUTOSURVEILLANCE 2018 39

CONFORMITÉ DU PARC COLLECTIF D'ASSAINISSEMENT 41

INFORMER ET SENSIBILISER LES PROFESSIONNELS 42

RECHERCHE DE SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT EN SORTIE DE STATIONS D'ÉPURATION 43

Les eaux de baignade 44

CLASSEMENT 2018 DE LA QUALITÉ DES EAUX DE BAIGNADE 45

Les milieux aquatiques et ressources en eau 48

SURVEILLER LES MILIEUX AQUATIQUES 49

LA MAÎTRISE D'OUVRAGE D'ÉTUDES DE CONNAISSANCES ET ACQUISITIONS DE DONNÉES 53

L'ACTUALITÉ DE L'EAU EN GUYANE EN 2018

Contamination de l'eau au plomb et au mercure

En janvier 2018, deux enquêtes épidémiologiques rendues publiques à Cayenne ont fait état d'une contamination nouvelle au plomb sur l'ensemble de la Guyane et du maintien de l'intoxication au mercure dans les villages de l'intérieur. Lors de la restitution publique de cette enquête inédite sur la contamination au plomb en Guyane, « Guyaplomb », menée de 2015 à 2017 sur près de 600 jeunes Guyanais de moins de 6 ans, la Cellule interrégionale d'épidémiologie (Cire) a confirmé une situation prévisible.

30 mars 2018

VIE LOCALE 3

Les plages de Cayenne impropres à la baignade

Les Cayennais seront privés de baignade sur les plages qui bordent la commune et ses alentours. Un arrêté municipal allant dans ce sens pourrait être publié dans le courant de la semaine prochaine.

3 avril 2018

2 L'ESSENTIEL EN GUYANE

Les sargasses vont au gré des courants

Les algues brunes sont arrivées en masse sur le littoral guyanais. Selon le géographe Pascal Saffache, elles viennent du large du Brésil ou du gigantesque amas de sargasses qui s'est formé au milieu de l'ocean Atlantique.

Pollution à la station de captage de Yiyi

Fin 2018, l'actualité de l'eau a été marquée par une pollution constatée à proximité de la station de captage de la crique Yiyi où de nombreux poissons ont été retrouvés morts. Une interdiction d'usage de l'eau et une distribution d'eau embouteillée pendant plusieurs jours ont été mises en place.
Ainsi, plus de 3 000 habitants de la commune de Sinnamary ont été privés d'eau. Malgré des analyses très poussées (Biotox), les causes de cet épisode n'ont pas pu être trouvées. L'interdiction a été levée.

Pénurie d'eau à Grand Santi

L'année a également été marquée par une pénurie d'eau sur la commune de Grand Santi. Deux nouveaux forages ont été mis en service pour remédier à cette problématique.

Consultation du public sur la gestion de l'eau et les risques d'inondation, du 2 novembre 2018 au 2 mai 2019

La qualité de l'eau, les enjeux écologiques d'adaptation au changement climatique ou de santé publique, les sécheresses, le risque d'inondation… sont des sujets d'actualité qui nous concernent tous. Les situations évoluent sans cesse. Depuis plusieurs années, le public est régulièrement consulté à différentes étapes de la construction et de la mise en œuvre des politiques publiques. Suite à ça, des défis trouvent des solutions.

Aujourd'hui, un certain nombre d'enjeux relatifs à la gestion de l'eau et aux risques d'inondation ont été identifiés pour les années à venir.
Le Comité de l'Eau et de la Biodiversité (CEB) et l'État consultent le public avant d'élaborer le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) pour les années 2022 à 2027.

NOS TEMPS FORTS 2018

JANVIER
- Lancement de la démarche « Atelier des Territoires »

FÉVRIER
- Conseil d'Administration

MARS
- Conseil d'Administration
- 19-22 mars : Participation au Forum Mondial sur l'eau à Brasilia.
- 22 mars : Journée Mondiale de l'Eau
- Lancement de l'Apér'Eau Sciences

AVRIL
- 09-13 avril : Participation aux rencontres techniques « Vers l'atteinte du bon état des eaux en Outre-mer » organisées par l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) à Paris

MAI
- 30 mai - 5 juin : Semaine Européenne du Développement Durable
- Parution du Journal du Petit Citoyen de l'Eau
- 31 mai : Apér'Eau Sciences

JUIN
- 27-28 juin : Participation aux assises Antilles-Guyane de l'assainissement non collectif en Martinique
- Lancement de la seconde campagne « Émergents Nationaux 2018 » pour mettre à jour la liste des substances à surveiller

L'équipe de l'Office de l'Eau de Guyane face aux administrateurs lors d'un conseil d'administration.

JUILLET
- Publication de la Plaquette budget 2018

AOÛT
- Concours « la Phot'eau des Vakans »

SEPTEMBRE
- Participation aux « Rencontres et ateliers biodiversité : pour une reconquête réussie dans les Outre-mer », Paris
- Publication de la Note d'information sur les redevances
- Conseil d'Administration

OCTOBRE
- Atelier des Territoires n°2
- Apér'Eau Sciences

NOVEMBRE
- Inauguration aux Nouragues du dispositif EXSITEMP, fruit d'un partenariat Recherche-Entreprise Office de l'Eau de Guyane-CNRS Guyane - Etiage Guyane

DÉCEMBRE
- Eau'Rendez-Vous
- Apér'Eau Sciences

L'Office de l'Eau de Guyane en 2018

Cette année, le Conseil d'Administration s'est réuni trois fois en séance plénière. Il a notamment approuvé les résultats et le bilan de 2017 et le budget de 2018. La cellule terrain opérationnelle a fait l'acquisition de nouveaux moyens.

CONSEIL D'ADMINISTRATION CONSTITUÉ DE
18 MEMBRES

4
ARRIVÉES DANS L'ÉQUIPE

AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT DE
223 302,09 €

OFFICE DE L'EAU DE GUYANE : CADRE RÉGLEMENTAIRE ET MISSIONS

Créé en 2016 par le code de l'Environnement (article L.213-13), l'Office de l'Eau de Guyane est un établissement public local à caractère administratif et rattaché administrativement à la Collectivité Territoriale de Guyane.

DES LOIS POUR ENCADRER

La création des offices de l'eau, déclinaison dans les DOM des agences de l'eau, a été actée pour la Loi d'Orientation sur l'Outre-Mer de 2000. Cette création est partie d'une volonté politique des élus qui réclamaient la création d'une institution pour fédérer les actions du bassin dans le domaine de l'eau, et de pouvoir disposer d'un outil financier local, en mesure d'être un levier important de financement des actions et des travaux de la politique de l'eau.

En outre, les missions confiées aux offices de l'eau s'organisent conformément aux règles de l'Union européenne, s'agissant plus particulièrement de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) qui fixe l'objectif central d'aboutir au bon état des masses d'eau continentales et côtières et la Directive Eaux Résiduaires Urbaines (DERU).

LES 3 MISSIONS PRINCIPALES DE L'OFFICE DE L'EAU DE GUYANE

LA PROGRAMMATION ET LE FINANCEMENT

d'actions et de travaux, sur proposition du Comité de l'eau et de la biodiversité

LE CONSEIL ET L'ASSISTANCE TECHNIQUE

aux maîtres d'ouvrage, la formation et l'information dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques

L'ÉTUDE ET LE SUIVI

des ressources en eau, des milieux aquatiques et littoraux et de leurs usages

GOUVERNANCE DE L'OFFICE DE L'EAU DE GUYANE

COMITÉ DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ DE GUYANE

Le Comité de l'Eau et de la Biodiversité de Guyane définit les orientations de l'action de l'Office de l'Eau de Guyane et participe à l'élaboration de ses décisions financières.

41 MEMBRES
répartis en 5 catégories

- État
- Collectivité territoriale unique
- Communes et groupements de communes
- Usagers et personnalités qualifiées
- Socioprofessionnels

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration détermine la mise en œuvre du programme pluriannuel d'interventions. Pour cela, il vote le budget annuel de l'établissement, les taux des redevances et le compte administratif.

18 MEMBRES DÉSIGNÉ(E)S POUR 6 ANS

- **3** Représentant(e)s des usagers et des milieux socio-professionnels
- **9** Élu(e)s
- **3** Représentant(e)s des associations agréées de consommateurs et de protection de l'environnement et des personnalités qualifiées dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques et littoraux
- **3** Représentant(e)s de l'État

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	COLLÈGE	NOMS
MEMBRES AVEC VOIE DÉLIBÉRANTE	PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	M. Rodolphe ALEXANDRE
	REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE LEURS GROUPEMENTS	M. François RINGUET
		Mme Hélène SIRDER
		M. Claude PLENET
		M. Alain TIEN-LIONG
		M. Patrick LECANTE
		M. Serge BAFAU
		Mme Annick ARON-LÉVEILLÉ
		M. Maurice JUNIEL
		M. Jean-Paul FERREIRA
	REPRÉSENTANTS DES SOCIOPROFESSIONNELS ET DES USAGERS DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES ET LITTORAUX	M. Christophe ALFEREZ
		M. Pédro SELGI
		M. Patrice BLONDEAU
	REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS AGRÉÉES DE CONSOMMATEURS ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES DANS LE DOMAINE DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES ET LITTORAUX	Mme Anaïg LEGUEN
		M. Kévin PINEAU
		Mme Laure VERNEYRE
	REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT	M. le Directeur de la DEAL
		M. le Directeur de la DAAF
		M. le Directeur de l'ARS
MEMBRES AVEC VOIE CONSULTATIVE	COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT	
	REPRÉSENTANT DU PERSONNEL OEG	

ASSEMBLÉES ET DÉCISIONS

Le Conseil d'Administration a été réuni en séance plénière à trois occasions en 2018. Outre l'approbation des résultats 2017, le conseil a approuvé le budget unique 2018 à la première présentation.
Il a également validé le bilan d'activité 2017 et émis un avis favorable à la location de locaux supplémentaires dans l'immeuble qu'occupe actuellement l'Office.

L'ÉQUIPE

PÔLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

3 agents

- Finances
- Comptabilité/Paye
- Ressources Humaines
- Redevance/Subvention

PÔLE CONSEIL ET ASSISTANCE AUX MAÎTRES D'OUVRAGE

2 agents

- Appui technique
- Conseil et expertise

DIRECTION GÉNÉRALE

1 agent

- Administration générale

PÔLE ETUDES ET SUIVI DE LA RESSOURCE EN EAU

4 agents

- Animation de la politique de bassin
- Coopération internationale
- Surveillance des milieux
- Développement de la connaissance

FONCTIONS SUPPORTS

2 agents

- Administration des données

LES CHIFFRES CLÉS DU PERSONNEL EN 2018

6 FEMMES

5 HOMMES

4 arrivées

3 départs

L'ÉQUIPE

2
TITULAIRES

9
CONTRACTUELS

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE

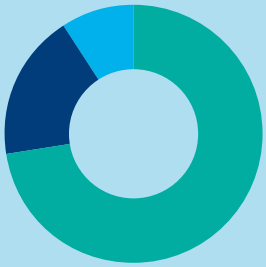

A : 8
B : 2
C : 1

MOYENNE D'ÂGE

40 ANS

72,5
jours de FORMATION

70
jours de TOURNÉE
(en Guyane)

50
jours de MISSION
(hors département)

ACQUISITION DE MOYENS SUPPLÉMENTAIRES

L'Office de l'Eau de Guyane se développe et s'équipe.

LA CELLULE TERRAIN OPÉRATIONNELLE

En 2016, l'Office a commencé à mener en régie certaines opérations sur la partie surveillance des milieux aquatiques, avec la récupération de la maîtrise d'ouvrage de la chimie des eaux de surface et du réseau de contrôle opérationnel.

Les opérations en régie se sont poursuivies en 2017, mais ce n'est qu'en 2018 que la cellule terrain s'est véritablement mise en place avec le recrutement d'un technicien chimie de l'eau, Peterson Fayaut.

Le développement de cette cellule est également passé par l'acquisition d'un véhicule 4x4 afin de pouvoir accéder aux sites reliés par des pistes forestières ainsi que d'un bateau. Tout le matériel nécessaire à la réalisation de prélèvement d'eau et de sédiments, leur conditionnement et l'expédition vers les laboratoires concernés, a également été acquis.

BILAN FINANCIER

Les recettes réelles totales (hors mouvement d'ordre et affectation du résultat) de l'exercice se sont élevées à 4 141 559,97 €, pour des dépenses réelles totales de 3 918 257,88 €, induisant une augmentation du fonds de roulement de 223 302,09 €.

Le fonds de roulement initial positif de 7 615 617,03 € s'améliore et ressort à la fin du présent exercice à 7 838 919,12 €.

Recettes

4 141 559 €

Dépenses réelles

3 918 257 €

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES

Les recettes hors résultat reporté se sont élevées à 4 141 559,97 € et sont constituées de mouvements réels pour 4 141 559,97 € comme suit.

Mouvements réels

Chapitre	Libellé	2018
73	IMPÔTS ET TAXES*	2 774 070,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 303 922,96
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	21 867,01
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 700,00
78	REPRISES SUR PROVISIONS	35 000,00
	TOTAL MOUVEMENTS RÉELS	**4 141 559,97**

TOTAL RECETTES

4 141 559,97 €

*Bilan des redevances

Type de redevances	Montants recouvrés
PRÉLÈVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU	999 801,00
POLLUTION DE L'EAU	1 295 198,00
MODERNISATION DES RÉSEAUX DE COLLECTE	135 344,00
POLLUTIONS DIFFUSES	21 317,00
STOCKAGE D'EAU EN PÉRIODE D'ÉTIAGE	
OBSTACLE SUR LES COURS D'EAU	277 200,00
PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE	
	2 728 860,00

En 2018, le montant total recouvré des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'Office de l'Eau de Guyane s'est élevé à 2 728 860 €.

Part des différents types de redevances

- Pollution de l'eau
  47,46 €
- Prélèvement de ressource en eau
  36,64 €
- Obstacle sur cours d'eau
  10,16 €
- Modernisation réseaux collecte
  4,96 €
- Pollution diffuse
  0,78 €

LES DÉPENSES

Les dépenses hors résultat reporté se sont élevées à 3 844 316,03 €.

Elles se ventilent entre des mouvements d'ordre pour 42 125,87 € et des mouvements réels pour 3 802 190,16 € comme suit.

Mouvements d'ordre

Chapitre	Libellé	2018
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	42 125,87
	TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE	**42 125,87**

Mouvements réels

Chapitre	Libellé	2018
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	2 245 167,92
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	700 063,66
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	769 634,59
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	87 323,99
	TOTAL MOUVEMENTS RÉELS	**3 802 190,16**

TOTAL DÉPENSES

3 844 316,03 €

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES RECETTES

Les recettes hors résultat reporté sont constituées de mouvements d'ordre (amortissement des immobilisations (35 425,87 €) et plus-value de cessions d'immobilisations) et se sont élevées à 42 125,87 €.

TOTAL RECETTES

42 125,87 €

LES DÉPENSES

Les dépenses hors résultat reporté se sont élevées à 116 067,72 €. Elles sont constituées de mouvements réels comme suit.

Mouvements réels

Chapitre	Libellé	2018
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF 204)	9 406,17
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	102 661,55
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	4 000,00
	TOTAL MOUVEMENTS RÉELS	**116 067,72**

Compte tenu des recettes et des dépenses, la section se solde par un résultat réel de -116 067,72 €, de -73 941,85 € si l'on ajoute les mouvements d'ordre, et 225 475,14 € en ajoutant les résultats reportés de la section.

TOTAL DÉPENSES

116 067,72 €

LE COMPTE DE GESTION

Section de fonctionnement	Ordonnateur	Comptable	Différences
RECETTES	4 325 388,43	4 325 388,43	0,00
DÉPENSES	3 690 610,05	3 690 610,05	0,00
RÉSULTAT	**634 778,38**	**634 778,38**	**0,00**

Section d'investissement	Ordonnateur	Comptable	Différences
RECETTES	46 904,09	46 904,09	0,00
DÉPENSES	26 603,03	26 603,03	0,00
RÉSULTAT	**20 301,06**	**20 301,06**	**0,00**

Section globale	Ordonnateur	Comptable	Différences
TOTAL RECETTES	4 372 292,52	4 372 292,52	0,00
TOTAL DÉPENSES	3 717 213,08	3 717 213,08	0,00
SOLDE	655 079,44	655 079,44	0,00
VARIATION FDR	655 079,44	655 079,44	0,00
FDR INITIAL	6 960 537,59	6 960 537,59	0,00
FONDS DE ROULEMENT	7 615 617,03	7 615 617,03	0,00

Le compte administratif est donc en concordance avec le compte de gestion du comptable.

Les restes à réaliser de recettes de fonctionnement s'élèvent à 0,00 € pour des dépenses engagées non mandatées de 0,00 €.

Les restes à réaliser de recettes d'investissement ressortent à 0,00 € pour des restes à réaliser de dépenses d'investissement de 166 328,12 €.

L'exercice se solde par un excédent global de 7 672 591,00 €.

Les aides attribuées en 2018

En 2018, vingt-trois demandes de subventions ont reçu une réponse positive. L'enveloppe totale a été principalement attribuée à des porteurs de projets publics et c'est la CACL qui a bénéficié de l'aide la plus importante pour un montant de 200 000 €.

23
DEMANDES DE SUBVENTIONS ACCORDÉES

+ 389 969 €
D'ENVELOPPE TOTALE
PAR RAPPORT À 2017

40,2 %
INVESTIS DANS DES ÉQUIPEMENTS ET TRAVAUX EN ALIMENTATION POTABLE

L'Office de l'Eau de Guyane soutient une étude CNRS des effets des perturbations anthropiques sur l'écotoxicologie et la physiologie des caïmans – Crédit photo : Jérémy Lemaire

BILAN DES AIDES

Dans le cadre de son Programme Pluriannuel d'Interventions, l'Office de l'Eau de Guyane accorde des aides financières, sous forme de subventions, aux collectivités territoriales, aux entreprises, aux agriculteurs et aux associations.

Les aides concernent à titre principal les actions qui permettent de lutter contre la pollution, d'améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et de protéger la ressource en eau.

En 2018, vingt-trois nouvelles demandes de subvention et un avenant financier relatif à une opération financée en 2015 ont été soumises à l'Office de l'Eau de Guyane. Elles ont toutes été jugées éligibles au PPI-OEG 2014-2020 et ont été approuvées par le Conseil d'Administration.

Cela correspond à une enveloppe de 1 304 545 €, soit une augmentation significative par rapport à 2017.

AXES D'INTERVENTION

AXE 1
Accès à la ressource en eau potable

AXE 2
Amélioration de l'assainissement

AXE 3
Connaissance et suivi de la ressource, appui à la gestion des milieux aquatiques

AXE 4
Prévention et correction des pollutions et désordres environnementaux

AXE 5
Éducation, sensibilisation et formation

ÉVOLUTION ANNUELLE DES AIDES ATTRIBUÉES

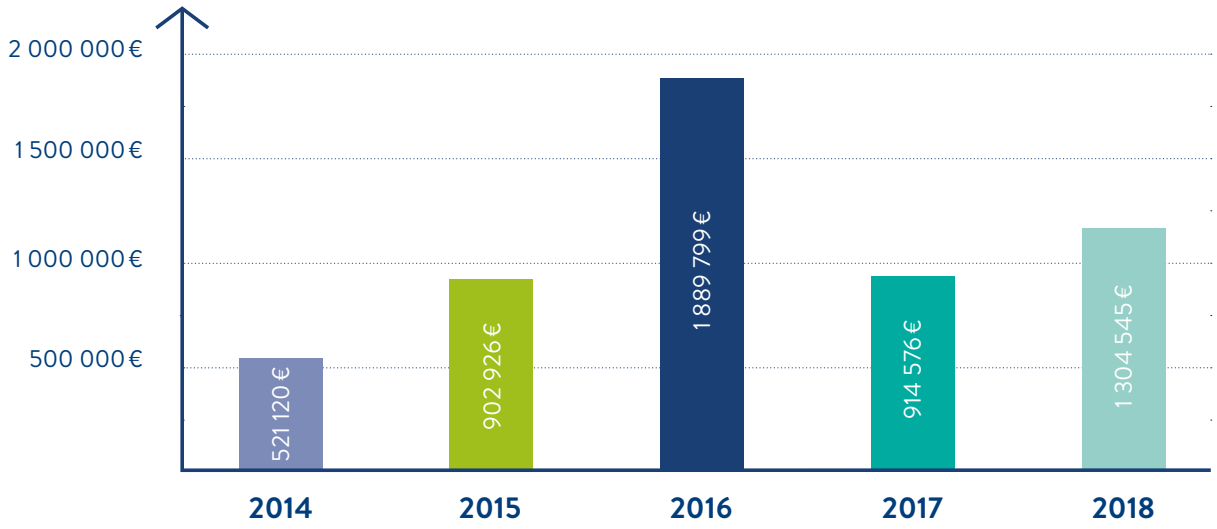

AIDES ATTRIBUÉES EN 2018

	ANNÉE 2018	
PORTEURS DE PROJET	NB PROJET	MONTANT ATTRIBUÉ
COMMUNES ET COMMUNAUTÉS DE COMMUNES		
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL DE GUYANE (CACL)	**2**	200 000 €
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SAVANES (CCDS)	**1**	20 000 €
COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE L'OUEST GUYANAIS (CCOG)	**1**	24 000 €
COMMUNE D'AWALA-YALIMAPO	**1**	52 000 €
COMMUNE DE MANA	**2**	167 500 €
COMMUNE DE MONTSINERY-TONNEGRANDE	**1**	16 360 €
COMMUNE DE PAPAICHTON	**1**	89 375 €
COMMUNE DE SINNAMARY	**1**	28 800 €
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS		
BUREAU DE RECHERCHES GÉOLOGIQUES ET MINIÈRES (BRGM)	**2**	63 500 €
PARC NATUREL RÉGIONAL DE GUYANE (PNRG)	**1**	128 975 €
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE RECHERCHE		
CENTRE NATIONAL DE RECHERCHES SCIENTIFIQUES GUYANE (CNRS)	**1**	80 000 €
CHAMBRE CONSULAIRE		
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA RÉGION GUYANE (CCIRG)	**1**	200 000 €
ASSOCIATIONS ENVIRONNEMENTALES		
ACADÉMIE SPORTIVE KAWANA	**1**	2 500 €
ASSOCIATION DTG	**1**	15 000 €
GROUPE D'ÉTUDES ET DE PROTECTION DES OISEAUX DE GUYANE (GEPOG)	**2**	79 975 €
GROUPEMENT RÉGIONAL DES ÉDUCATEURS EN ÉNERGIES NOUVELLES (GREEN)	**1**	10 000 €
ASSOCIATION KWATA	**1**	16 560 €
OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU (OIEAU)	**1**	100 000 €
IDÉAL CONNAISSANCE	**1**	10 000 €
TOTAL	**23**	**1 304 545 €**

CHIFFRES CLÉS

82,1 %
DES MONTANTS ENGAGÉS
attribués à des porteurs de projets publics

dont

45,8 %
DE COLLECTIVITÉS COMMUNALES

82,1 % des montants engagés sont attribués à des porteurs de projets publics [communes, établissements publics d'intérêt communautaire (communauté de communes, communauté d'agglomérations), Établissements Publics à caractère Administratif (EPA), établissements scolaires, ...] dont 45,8 % de collectivités communales. Ainsi, contrairement aux années précédentes, les communes et communautés de communes ne sont plus largement bénéficiaires des subventions.

À noter également que, cette année encore, les opérations subventionnées concernent surtout les trois premiers axes du PPI-OEG, i.e. : le développement de l'accès à l'eau potable, l'amélioration de l'assainissement et la connaissance et le suivi de la ressource.

RÉPARTITION DES AIDES PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

C'est le secteur du Centre qui bénéficie de l'enveloppe la plus importante cette année. Le secteur des communes de l'Ouest vient en deuxième position.

- **Centre : 34 %**
  Territoire de la CACL
- **Guyane : 33,1 %**
- **Ouest : 21,5 %**
  Awala-Yalimapo, Apatou, Mana, SLM
- **Isolées et / ou de l'intérieur : 6,9 %**
  Grand Santi, Maripa Soula, Papaichtron, Ouanary, Camopi, Saint-Elie, Saül
- **Savanes : 3,7 %**
  Iracoubo, Sinnamary, Kourou
- **Hors Guyane : 0,8 %**

RÉPARTITION DES AIDES PAR TYPE DE PROJET

Les subventions attribuées par l'Office en 2018 ont enfin contribué majoritairement à investir dans des équipements ou à financer des travaux en alimentation potable et en assainissement (soit 523 845 € qui représente 40,2 % de l'enveloppe engagée en 2018). Les études de connaissance viennent en 2e position (avec un montant de 469 000 € soit 36,0 %).

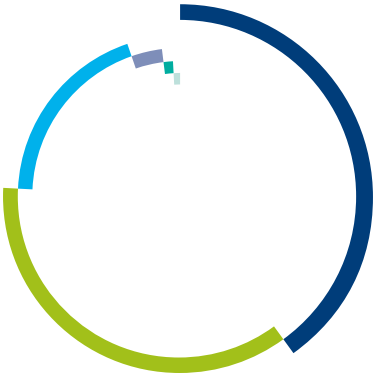

- **Équipements et travaux :**
  523 845 € 40,2 %
- **Études de connaissances :**
  469 010 € 36 %
- **Études préalables :**
  245 160 € 18,8 %
- **Accompagnement SP :**
  44 000 € 3,4 %
- **Projet pédagogique :**
  125 000 € 1,0 %
- **Autres :**
  10 000 € 0,8 %

La politique de l'eau

Des réflexions ont été menées au niveau national et dans les territoires pour accompagner les changements de pratiques. Deux thématiques en sont ressorties : la restauration de la continuité écologique et les pollutions diffuses.

2	5	3
THÉMATIQUES AU CŒUR DES RÉFLEXIONS	GRANDES ACTIONS MISES EN PLACE	SÉANCES D'ATELIERS DES TERRITOIRES

PARTAGER LES PRÉOCCUPATIONS DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EAU

Dans l'Hexagone, deux thématiques ont été au cœur des réflexions et des actions en 2018 : la restauration de la continuité écologique dans les cours d'eau et les pollutions diffuses.

LES POLLUTIONS DIFFUSES LIÉES À L'AGRICULTURE

La question de la maîtrise des pollutions diffuses produites essentiellement par l'agriculture reste encore aujourd'hui un véritable défi. Bien qu'un large panel d'actions soit déployé depuis plus de vingt ans pour réduire la pollution par les nitrates, le phosphore et les pesticides, des freins subsistent dans leur mise en œuvre.

Par exemple, les dispositifs d'incitation économique mis en place, via les aides de la PAC (Politique Agricole Commune), n'intègrent pas suffisamment les objectifs de protection de l'environnement et conduisent à favoriser des pratiques défavorables à la protection de la ressource en eau.
De plus, les moyens disponibles pour la mise en œuvre de la DCE sont largement insuffisants pour modifier durablement les pratiques sans modulation profonde des aides accordées par la PAC.

LES ACTIONS MENÉES DANS L'HEXAGONE

Des réflexions ont été conduites au niveau national et dans les territoires pour lever les principaux freins identifiés et accompagner les changements de pratiques pour la protection de la ressource en eau.

Parmi les actions, les mesures et les dispositifs qui ont été déployé en 2018 pour répondre à ces enjeux, nous en retenons cinq :

- Le renforcement de la réglementation nitrates avec une extension des zones vulnérables et un renforcement des programmes d'actions.
- Les réflexions en cours sur la future PAC qui visent à intégrer davantage de critères environnementaux.
- L'adoption du plan Écophyto II incluant le réseau de fermes DEPHY (vaste réseau de fermes pilotes créé pour développer, mutualiser et diffuser les expériences réussies de changements de pratiques et de mise en place de systèmes de culture réduisant l'usage de produits phyto).
- La mise en place du plan Ambition Bio qui vise à encourager le développement de l'agriculture biologique sur l'ensemble du territoire national.
- L'interdiction de certaines substances actives.

LES ACTIONS MENÉES EN GUYANE

En Guyane, l'impact des activités agricoles sur les milieux aquatiques et la ressource en eau est encore mal connu. En 2018, dans le cadre de la mise en œuvre de la DCE, l'Office de l'Eau de Guyane a renforcé le suivi des eaux de surface sur les zones agricoles (paramètres physico-chimiques, nitrates et pesticides) avec la mise en place de dispositifs supplémentaires pour la surveillance environnementale (Réseau de Contrôle Opérationnel) dans l'optique d'évaluer précisément les impacts. Le suivi mis en place n'a pas permis de mettre en avant de dégradations significatives de la colonne d'eau superficielle par les produits phytosanitaires. Toutefois, certaines substances ont pu être décelées à l'état de traces. Une vigilance accrue doit être néanmoins maintenue vu l'utilisation de nombreux pesticides interdits par la législation européenne et nationale considérés comme dangereux pour l'homme.

Le plan Écophyto II

Le plan Écophyto s'est donné pour objectifs d'amplifier et de consolider les actions existantes (épidémiosurveillance, réduction des produits phytosanitaires, collectes des déchets, etc.) et de développer de nouvelles actions (réseau DEPHY, zéro phyto dans les Jardins, Espaces Verts et Infrastructures), dans une approche agro-écologique adaptée.

Une des priorités locales du plan Écophyto II est d'accélérer la transition vers l'absence de recours aux produits phytopharmaceutiques dans les Jardins, les Espaces Végétalisés et les Infrastructures (JEVI). L'usage par l'État, les collectivités et les établissements publics ainsi que la vente en libre-service pour les jardiniers amateurs des produits phytopharmaceutiques (hors produits de biocontrôle, produits autorisés en agriculture biologique et produits à faible risque) est interdite depuis le 1er janvier 2017. Ils ne pourront plus être utilisés par les jardiniers amateurs à compter du 1er janvier 2019. Grâce à son réseau de surveillance, L'Office de l'Eau de Guyane pourra donner des éléments sur la prise en compte de ces dispositions et l'atteinte des objectifs fixés.

LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

Recensement des obstacles à l'écoulement pouvant mettre en péril le maintien de la continuité écologique.

Sensibilisation et mobilisation des acteurs de l'eau.

Dans l'Hexagone

La continuité écologique est contrainte par de nombreux ouvrages transversaux (seuils, barrages...) qui impactent le transport suffisant de matériaux grossiers et la libre circulation de la faune aquatique. Plus de 60 000 seuils, moulins et barrages ont été recensés dont : 90 % sans usage économique avéré et moins de 4 % disposant d'équipements pour le franchissement piscicole. Ils constituent de fait un obstacle aux cours d'eau. On assiste ainsi depuis une dizaine d'années à une politique d'arasement voire de destruction de ces ouvrages historiques.

Malheureusement, beaucoup de riverains, de propriétaires d'ouvrages hydrauliques, de collectivités refusent d'adhérer à cette démarche... Une grogne générale revendique que les opérations de restauration écologique/morphologique des rivières souffrent d'un manque général de préparation scientifique dans leur programmation, de suivi scientifique dans leurs effets, d'analyse coût-avantage ou coût-efficacité.

C'est pourquoi 2018 a vu la mise en place d'une réflexion pour redéfinir une politique apaisée de restauration de la continuité écologique et prioriser de façon homogène dans les bassins les actions de restauration de la continuité écologique au profit du bon état des cours d'eau.

En Guyane

Les préoccupations guyanaises sont assez loin de celle de l'Hexagone car, à première vue, seuls deux ouvrages (hydroélectriques) sont considérés comme un obstacle, et l'ensemble des cours d'eaux sont domaniaux.

En 2018, l'Office de l'Eau de Guyane, avec l'appui de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL), a commencé un recensement sur le territoire des obstacles à l'écoulement pouvant mettre en péril le maintien de la continuité écologique, notamment les ouvrages d'arts urbains et routiers et les exploitations minières. L'observation sur le terrain nous a permis de conclure que ces obstacles constituent de véritables altérations hydromorphologiques des cours d'eau guyanais par leur obstruction et/ou dérivation.

Outre la réalisation de l'inventaire des obstacles, l'Office a financé en 2018 des opérations pour sensibiliser et mobiliser les différents acteurs de l'eau, et éviter les entraves à la continuité écologique en milieux urbains et périurbains (forêts, savanes et zones humides, cours d'eau – Trame verte et bleu)

Pour évaluer l'impact de ces obstacles pour la continuité écologique, des études visant à améliorer la connaissance de la migration des espèces aquatiques le long des cours d'eau sont programmées à partir de 2019.

MIEUX INTÉGRER LA GUYANE DANS SON CADRE RÉGIONAL

La localisation de la Guyane et ses contraintes géographiques prises en compte dans la mise en œuvre de la DCE.

CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE DE LA GUYANE

La Guyane est un territoire européen en Amérique du Sud. Elle fait partie des 11 districts hydrographiques français dont les objectifs d'atteinte du bon état écologique sont édictés par la Directive Cadre sur l'Eau. Contrairement aux grands districts hydrographiques européens, celui de la Guyane est calqué sur les limites administratives de la Collectivité Territoriale et est découpé en 9 grands bassins versants, dont 2 sont transfrontaliers.

District hydrographique découpé en

9

grand bassins versants

DONT

2

transfrontaliers

Mise en œuvre de la DCE

Pour l'instant, la mise en œuvre de la DCE en Guyane, ne peut se faire que sur une partie du territoire, car dans les bassins versants de l'Oyapock et du Maroni seules les pressions « françaises » sont connues, considérées et potentiellement maîtrisables. Néanmoins, suite à l'état des lieux réalisé à l'issue du précédent plan de gestion, les deux fleuves transfrontaliers ont été classés en report d'objectif.

L'article 3 de la DCE, pour la gestion des fleuves transfrontaliers, indique que chaque état membre est tenu de travailler avec ses voisins. À ce titre, le 2e plan de gestion (SDAGE 2016-2021) de la Guyane intègre un certain nombre d'actions visant à réduire les pollutions sur les milieux aquatiques, y compris dans les bassins transfrontaliers. À ce stade, les mesures portent essentiellement sur le renforcement de l'observation locale, l'amélioration et l'acquisition de nouvelles connaissances.

Des initiatives lancées

Vu le contexte géographique, la coopération régionale est un sujet d'importance majeure pour les pays du plateau des Guyanes en termes de gestion des ressources hydrologiques et de problèmes environnementaux. Pour l'instant, très peu d'initiatives ont été engagées pour la gestion de nos ressources hydriques communes à part quelques contacts pour l'aménagement des sauts en vue d'améliorer la navigabilité ou pour la mise en place d'un suivi hydrologique et hydrométrique conjoint sur les fleuves transfrontaliers.

L'Office de l'Eau de Guyane, avec l'appui de l'Office International de l'Eau (OIEau), souhaite rattraper ce retard et amorcer le dialogue avec l'ensemble des acteurs de l'eau des bassins versants transfrontaliers pour partager connaissances et expériences notamment en matière d'adaptation au changement climatique.

LE PROJET BIO-PLATEAUX

Porté par l'Office et l'OIEAU avec le soutien de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Guyane et du Centre National d'Études Spatiales, ce projet propose de développer les partages d'informations sur l'eau et la biodiversité des milieux aquatiques entre la Guyane, le Brésil et le Suriname, notamment sur les bassins versants respectifs de l'Oyapock et du Maroni.

Développée conjointement avec les partenaires du Suriname (Université Anton de Kom, opérateur du système national d'informations sur l'eau) et du Brésil (institutions de l'État de l'Amapa), l'initiative a été soumise au Programme de Coopération Interreg Amazonie en décembre 2018.

Ses composantes

Le projet BIO-PLATEAUX prévoit deux composantes :

- la réalisation d'une conférence internationale, réunissant les acteurs scientifiques, techniques et administratifs compétents sur l'aire géographique concernée, en vue de présenter et proposer conjointement la démarche optimale d'intégration de l'information selon les spécificités du territoire,
- la mise en œuvre des travaux préparatoires à la création d'un observatoire frontalier sur l'eau et les milieux aquatiques.

Ses objectifs

L'ambition sera de mieux anticiper les évolutions, les pressions anthropiques, les pollutions causées par l'exploitation minière, l'accroissement des déchets ménagers et industriels et les crues, et d'étudier l'impact du changement climatique.

Visite de la délégation brésilienne et de L'Office de l'Eau de Guyane à la mairie de Saint-Georges de l'Oyapock le 15 octobre 2018
De gauche à droite : F. Chow-toun, Responsable du Pôle PSRE à l'OEG – A. Bernard, Chef de Pôle Amérique du Sud à l'Office International de l'Eau – O. de Moraes Cordeiro Netto, Directeur de l'Agence Nationale de l'eau du Brésil (ANA) – G. Bruno Bomtempo de Carvalho, Responsable des affaires financières et du recouvrement de l'ANA – C. Nicolas, DG de l'OEG – Myriane Inimod, Responsable du pôle CAMO à l'OEG

Séminaire de lancement de l'Atelier des Territoires « Faire de l'eau une ressource pour l'aménagement » à la salle plénière de la CACL, présidé par Patrick Lecante, 1er vice-président de la CACL et président du Comité de l'Eau et de la Biodiversité – 30 janvier 2018

PRENDRE EN COMPTE L'EAU DANS L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'Office de l'Eau de Guyane, la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, et l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Guyane se sont associés en 2018 pour animer le débat politique afin de repenser la place de l'eau et ses multiples formes dans les projets du territoire.

INTÉGRER L'EAU COMME UN ATOUT

La présence très marquée de l'eau est souvent vécue comme une contrainte en Guyane. L'eau se trouve ainsi fréquemment considérée comme un facteur de risque (inondations, submersions, étiages sévères, sécheresses répétées, dégradation de la qualité de l'eau, ...) alors que ce sont bien souvent usages et choix d'aménagement ou d'équipement qui en sont responsables. Les actions d'imperméabilisation des terrains entraînent des dérèglements et des dégradations importantes des milieux aquatiques qui n'assurent plus leur rôle de régulation.

La démarche Atelier des Territoires a permis un travail en mode projet sur le terrain, à travers 3 séances dites « d'atelier » (diagnostic, projet, programme), pendant une année. Elle a réuni services déconcentrés, élus, experts externes et partenaires locaux, le tout pour repenser et réaménager le territoire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral.

TROIS SÉANCES DE TRAVAIL

Atelier n°1

Au mois d'avril 2018, après une visite problématisée de sites et une série de « coups de sonde » auprès de « figures du territoire », l'atelier n°1 a abouti à l'élaboration d'un diagnostic présenté en séance devant une quarantaine d'élus et techniciens.

Atelier n°2

L'atelier n°2 a permis de faire émerger une stratégie globale de « Pôle d'excellence de l'eau », comme concentration de l'ensemble des forces de l'agglomération visant à faire de l'eau une ressource pour un aménagement exemplaire appelant une réflexion multi-dimensionnelle (innovation, recherche, formation, qualité des eaux, éco-tourisme, économie, ...). Elle s'appuie sur la nécessité de développer la multifonctionnalité du réseau hydraulique, lequel n'est plus considéré uniquement dans sa dimension technique d'exutoire mais comme l'un des fondements d'une identité territoriale résiliente, supportant une multiplicité d'usages (agriculture, loisirs, déplacements, tourisme, culture, industrie, agréement paysager, ...).

Atelier n°3

Identifiée lors des précédents ateliers comme un pivot géographique et symbolique de l'agglomération de l'île de Cayenne, la crique Fouillée et ses affluents sont apparus comme un territoire de projet pertinent, démonstrateur du point de vue méthodologique. En effet, si elle constitue aujourd'hui un cours d'eau délaissé à la fonctionnalité mal connue et une frontière peu perméable, elle pourrait être envisagée comme vecteur de continuité. Lien hydraulique entre la rivière de Cayenne et le fleuve Mahury, elle offre des contextes paysagers spécifiques propres à l'expérimentation de modes d'aménagement. Pour mettre en œuvre cette stratégie, une dernière séance de travail programmée début 2019 propose une feuille de route hiérarchisant les actions à mettre en œuvre en identifiant les porteurs de projet et financements potentiels.

Atelier n°2 « Faire de l'eau une ressource pour l'aménagement » - Fort diamant – 8 octobre 2018
De droite à gauche : S. Bafau, Vice-Président délégué au transport à la CACL – E. Lafontaine, Directeur de Cabinet de la présidence de la CACL – C. Séjourné, Cheffe de projet hydraulique pluviale – R. Léandre, Conseiller Communautaire à la CACL

Transfert de compétences

L'Office de l'Eau de Guyane et la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ont engagé une réflexion commune pour renforcer les capacités techniques des autorités en charge de l'eau potable et de l'assainissement. Ainsi, une unité d'ingénierie de projets va voir le jour pour accompagner les collectivités à la pérennisation de leurs services publics.

Loi n°2015-991, DITE LOI NOTRe	Recrutement de **3** ingénieurs	FINANCEMENT AUX EPCI D'1 POSTE D'INGÉNIEUR

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS TECHNIQUES

Le suivi de la mise en œuvre du deuxième Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) fait apparaître un certain nombre de difficultés pour le rattrapage structurel du territoire et par conséquent pour la mobilisation des enveloppes financières disponibles.

DES DIFFICULTÉS OBSERVÉES

Le déficit important en matière d'ingénierie publique constaté au sein des collectivités constitue un des principaux freins pour la planification, la programmation et la conception du patrimoine nécessaire aux services d'eau du territoire.

Dans cette optique, l'Office de l'Eau de Guyane et la Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement ont engagé une réflexion visant à renforcer les capacités techniques des autorités organisatrices des services publics d'eau potable et d'assainissement. Un projet commun a été défini et est décliné en plusieurs actions concomitantes.

Pour rappel, la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) prévoyait que les compétences « eau et assainissement des eaux usées domestiques (assainissement collectif et non collectif) et pluviales » soient exercées à titre obligatoire par les communautés de communes et les communautés d'agglomération à compter du 1er janvier 2020. Ferrand-Fesneau repousse cette échéance au plus tard à 2026 dès lors que 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Sur le territoire de la CCOG, l'étude d'accompagnement au transfert des compétences a été confiée à un groupement de bureaux d'étude dont le mandataire est CALIA Conseil. Deux réunions ont d'ores et déjà eu lieu (juin et décembre 2018).

La réunion de lancement animée par le mandataire IREEDD pour la CCDS a eu lieu en octobre 2018.

Arrêté	Libellé	Bénéficiaires	Part OEG	% aide
2018-01	ÉTUDE D'ACCOMPAGNEMENT AU TRANSFERT DES COMPÉTENCES « EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT »	Communauté de Communes Des Savanes (CCDS)	20 000 €	20,0 %
2018-02	ÉTUDE D'ACCOMPAGNEMENT AU TRANSFERT DES COMPÉTENCES « EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT »	Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG)	24 000 €	20,0 %

La CCEG (Communauté de Communes de l'Est Guyanais) n'a pas encore démarré les travaux préalables au transfert des compétences.

PALIER AUX MANQUES EN INGÉNIERIE

RECRUTEMENT DE

3

ingénieurs

eau potable et assainissement

L'Office de l'Eau de Guyane a saisi l'opportunité des « assises de l'Outre-mer » pour présenter son intention de créer une unité d'ingénierie de projets ayant pour vocation de renforcer l'accompagnement auprès des communes et des EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale).

Des recrutements envisagés

Ainsi, au mois de janvier 2018, une fiche a été produite dans le cadre du comité technique n°3 « Faire des Outre-mer des références en matière de lutte contre le changement climatique et de préservation de la biodiversité ». Le projet a reçu un avis favorable et bénéficie de la large contribution financière de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB). Le recrutement de trois ingénieurs eau potable et assainissement est envisagé en 2019.

Financement aux EPCI d'un poste d'ingénieur

Il a par ailleurs été proposé aux EPCI de financer le poste d'un ingénieur en charge à la fois du transfert des compétences et de la définition et l'émergence des projets prioritaires et de l'élaboration des contrats de progrès des communes. Les postes ont vocation à être pérennisés au sein des EPCI dès la prise en place effective du transfert.

Il convient d'étudier dans quelle mesure cette action, initialement construite autour du transfert en 2020 pour une durée de deux ans, pourrait être prolongée à la date effective du transfert au plus tard à 2026 avec l'appui des autres partenaires financiers (AFB, DEAL).

L'eau potable

L'Office de l'Eau de Guyane gère le suivi des ressources en eau, des milieux aquatiques et littoraux et de leurs usages. Assurer l'accès à une eau potable de bonne qualité fait donc partie de ses priorités.

700
PRÉLÈVEMENTS RÉALISÉS ANNUELLEMENT

2
ACTIONS PHARES CONDUITES PAR L'ARS

1
FEUILLE DE ROUTE

QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

Les eaux destinées à la consommation humaine doivent satisfaire à des références de qualité.

L'ALUMINIUM DANS L'EAU, CAUSES ET SOLUTIONS

Au mois de janvier 2018, la commune de Sinnamary a sollicité l'Office de l'Eau de Guyane pour répondre à la problématique de la présence d'aluminium dans l'eau du robinet.

En effet, la mise en cause de l'aluminium comme l'un des facteurs de la maladie d'Alzheimer continue à faire l'objet de craintes de la part de la population et a reçu réponse lors des questions orales au Gouvernement. L'aluminium total (Al) est une référence de qualité, soit un paramètre indicateur témoin du fonctionnement des installations de production. Il est fixé à 200 µg/l. L'Office de l'Eau de Guyane a proposé à la commune une feuille de route qui se décline en deux temps :

- le diagnostic poussé du fonctionnement de l'usine de potabilisation,
- la remise à niveau de l'étape de floculation-coagulation par une étape amont de reminéralisation de l'eau.

Contrôle des eaux distribuées en 2018*

L'Agence Régionale de Santé (ARS) a la charge de l'organisation du contrôle sanitaire des eaux distribuées

Avec la préfecture, les collectivités et les exploitants, elle assure le suivi des mesures de correction, voire d'urgence, qui doivent être mises en place en cas de dégradation de la qualité de l'eau. Ainsi, près de 700 prélèvements sont annuellement planifiés pour s'assurer de la qualité de l'eau distribuée depuis la ressource jusqu'au robinet du consommateur.

Pour 2018, on note toujours un taux de bonne qualité bactériologique sur les unités de distribution mais une diminution de ce taux sur les Pompes à Motricité Humaine (PMH). Une augmentation importante de la population desservie par une eau à la non-conformité chronique pour le paramètre aluminium a été mise en évidence. Une mission d'expertise sur les stations de traitement les plus impactées a donc été mise en place. En matière de pesticides la Guyane reste protégée. Cette année, la présence de pesticides en concentrations inférieures aux limites de qualité a été notée uniquement à la station de Saint-Laurent du Maroni.

*Données ARS

L'ARS ET L'OFFICE DE L'EAU DE GUYANE MOBILISÉS POUR UNE EAU POTABLE DE QUALITÉ

L'article R1321-3 du Code de la Santé Publique (CSP) stipule que « les eaux destinées à la consommation humaine doivent satisfaire à des références de qualité, portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production, de distribution et de conditionnement d'eau et d'évaluation des risques pour la santé des personnes, fixées par arrêté du ministre chargé de la santé, après avis de l'Autorité de sûreté nucléaire ».

Deux actions-phares sont conduites par l'ARS et inscrites dans le Programme d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT 2016-2018) issu du Programme De Mesures (PDM) du SDAGE Guyane 2016-2021 :

- Mise en œuvre d'un contrôle sanitaire renforcé du paramètre aluminium pour les installations de traitement présentant des non-conformités récurrentes.
- Incitation des collectivités à résoudre les problèmes de non-conformité récurrente de l'eau potable distribuée.

Un pH bas et instable

Dans le cadre du bilan 2017 qui a été présenté au Comité de l'Eau et de la Biodiversité du 25 janvier 2018, l'ARS précise que : « La présence d'aluminium résulte souvent d'une maîtrise insuffisante du pH de floculation lors de la clarification de l'eau réalisée grâce à des sulfates d'alumine. En Guyane, les eaux brutes ont un pH bas et instable, qui génère un faible pouvoir tampon, ce qui complexifie le traitement. Les rapports d'expertise de Monsieur Montiel (de 2006 à 2008) ont montré l'importance d'une étape de reminéralisation de l'eau (avec l'objectif d'atteinte d'un TAC de 3–4 °F) avant l'étape de floculation de manière à diminuer les fuites d'aluminium ».

L'Office de l'Eau de Guyane a proposé à la commune une feuille de route qui se décline en deux temps :

- le diagnostic poussé du fonctionnement de l'usine de potabilisation,
- la remise à niveau de l'étape de floculation-coagulation par une étape amont de reminéralisation de l'eau.

La feuille de route se décline en

2

temps

Témoignage de Samuel JAMET, responsable eau potable & assainissement de la commune de Saint-Laurent

« Le village de Sparouine, situé en bordure du fleuve Maroni à près de 50km du bourg de la commune de Saint-Laurent du Maroni, compte aujourd'hui environ 600 habitants. Ce village connait une croissance démographique importante depuis son désenclavement par la réalisation de la route du fleuve. L'alimentation en eau potable n'y est assurée que par 2 pompes à bras qui ne permettent plus de répondre au besoin en eau de ce village.

En 2015, la commune de Saint-Laurent du Maroni, en partenariat avec l'Office de l'Eau de Guyane, a confié au BRGM la réalisation d'une campagne de recherche en eau par prospection géophysique. Cette campagne a abouti à la réalisation de deux forages de production donnant des débits d'exploitation de l'ordre de 10 m³/h chacun, permettant de satisfaire au besoin en eau du village à long terme.

Cette opération va donc désormais pouvoir être poursuivie par la réalisation de travaux d'équipement de ces forages et de création d'un réseau de distribution au sein du village assurant une desserte individuelle de chaque habitation. »

600

habitants

2

POMPES À BRAS

2

FORAGES DE PRODUCTION

DÉBIT D'EXPLOITATION

10

m³/h chacun

L'assainissement

Les audits de surveillance ont fait apparaître une dégradation entre 2017 et 2018. 70 % des ouvrages du parc restent conformes au regard du strict respect de la directive DERU. L'Office de l'Eau de Guyane joue un rôle important d'information et de sensibilisation des acteurs de l'assainissement pour redresser la situation.

24
OUVRAGES SUR LE PARC COLLECTIF D'ASSAINISSEMENT

10
OUVRAGES AUDITÉS

1RE
CAMPAGNE RSDE PROGRAMMÉE

BILAN DES AUDITS D'AUTOSURVEILLANCE 2018

L'arrêté du 21 juillet 2015, relatif aux systèmes d'assainissement, confie de façon claire aux offices de l'eau les missions relatives à l'autosurveillance : l'expertise technique des documents réglementaires, l'expertise des données d'autosurveillance et l'audit des dispositifs.

10 OUVRAGES AUDITÉS

LE PARC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF COMPTE

24
ouvrages

9
INFÉRIEURS À 2 000 eH

11
ENTRE 2 000 ET 10 000 eH

Ainsi, l'Office de l'Eau de Guyane organise en régie chaque année depuis 2016, ses campagnes d'audit sur les ouvrages d'assainissement.

À ce jour, le parc d'assainissement collectif compte 24 ouvrages. Sur ces derniers, 9 sont inférieurs à 2 000 eH (équivalent Habitant), ayant donc un rythme d'autosurveillance de l'ordre d'une à deux fois par an maximum. Au-delà de 2 000 eH, l'autosurveillance se fait à l'échelle du mois, voire de la semaine.

Seules les stations ayant une capacité nominale supérieure à 10 000 eH sont systématiquement auditées chaque année.
En revanche, pour celles se situant entre 2 000 et 10 000 eH, soit 11 ouvrages, la fréquence des audits dépend du respect par l'exploitant du planning d'autosurveillance transmis au mois de décembre de l'année N-1. Dans tous les cas, les 4 stations en état d'abandon sont d'emblée exclues des audits du fait de l'absence d'autosurveillance.

La campagne 2018 a ciblé uniquement les ouvrages supérieurs à 2 000 eH.
En principe 15 stations sont concernées.
Mais pour des raisons telles que la programmation d'un curage, l'absence d'autosurveillance pour dysfonctionnement ou encore le manque d'équipements dédiés, la liste a été réduite à 10 ouvrages.

Les conclusions de ces audits mettent en évidence, de manière récurrente, les problèmes suivants :

- une mesure de débit absente ou partiellement absente — un asservissement au temps plutôt qu'au débit
- une programmation des préleveurs non satisfaisante — des problèmes de groupes froids — la prolifération de végétaux flottants
- les sondes sans abris — l'alimentation électrique

COMPARAISON DES AUDITS DE 2017-2018

Entre les audits de 2017 et ceux de 2018, une dégradation générale de la situation a été constatée.

Un point particulièrement inquiétant est la forte augmentation de l'absence totale ou partielle de mesures de débit. Or, la mesure de débit est primordiale pour définir l'autosurveillance d'une station. Pour l'absence d'alimentation électrique et les sondes non abritées, nous ne constatons ni dégradation, ni amélioration, depuis 2016.

Points de détérioration et d'amélioration

Les conditions de réalisation de l'autosurveillance pour les plus de 2 000 eH se détériorent sur les points suivants : les préleveurs des stations, pourtant entièrement équipées, ne sont toujours pas asservis au débit, les groupes froids vieillissant ne tiennent plus la route et les réglages des préleveurs sont insatisfaisants. Ce dernier point semblerait lié à un manque de formation du personnel réalisant l'autosurveillance. Soit les vérifications avant bilan ne sont pas faites, soit le réglage en lui-même est hors norme et ne respecte aucunement les règles de l'art.

En revanche la prolifération des végétaux en surface de bassin est en baisse. La campagne réalisée sur le secteur de la CACL par la CIE (Communauté d'Ingénierie des Eaux) pour les éliminer a porté ses fruits.

Des évolutions possibles

Tous ces points sont explicités en détail dans les rapports des audits transmis aux maîtres d'ouvrage et à leurs exploitants. En conclusion, des pistes d'amélioration sont proposées afin de régler les différents problèmes rencontrés sur site.

Les audits 2019 concerneront également les stations en ANC (Assainissement Non Collectif) regroupées. Il est également envisagé l'audit des documents réglementaires (registre d'exploitation, fiche de vie des équipements, etc…).

SCHÉMA COMPARATIF 2017 / 2018

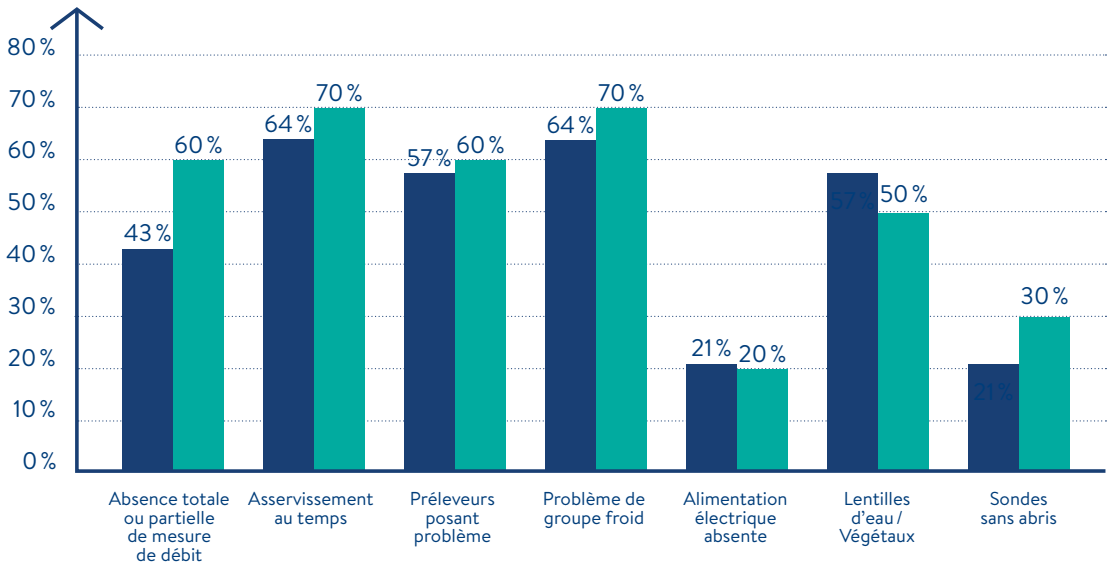

CONFORMITÉ DU PARC COLLECTIF D'ASSAINISSEMENT

Conformément à la mission d'expertise des données des offices, chaque année avant le 15 avril (cf. art.21.II, de l'arrêté précité), l'Office remet au service de Police de l'Eau (service instructeur) les résultats de son expertise.

DE BONS RÉSULTATS

70 %
des ouvrages déclarés conformes

Ce dernier statue sur la situation de conformité de chaque ouvrage et en informe les principaux intéressés avant le 1er juin. Les conformités sont établies suivant le respect des fréquences et des seuils (concentration ou rendement) imposés par l'arrêté. Elles prennent en compte les conclusions des rapports d'audit.

En 2018, la Police de l'Eau a déclaré conformes 70 % des 23 ouvrages au regard du strict respect de la directive DERU.

Les causes de non-conformités des 30 % restant sont principalement liées à l'absence ou défaut d'exploitation ou à d'importantes défaillances dans la mise en œuvre effective de l'autosurveillance.

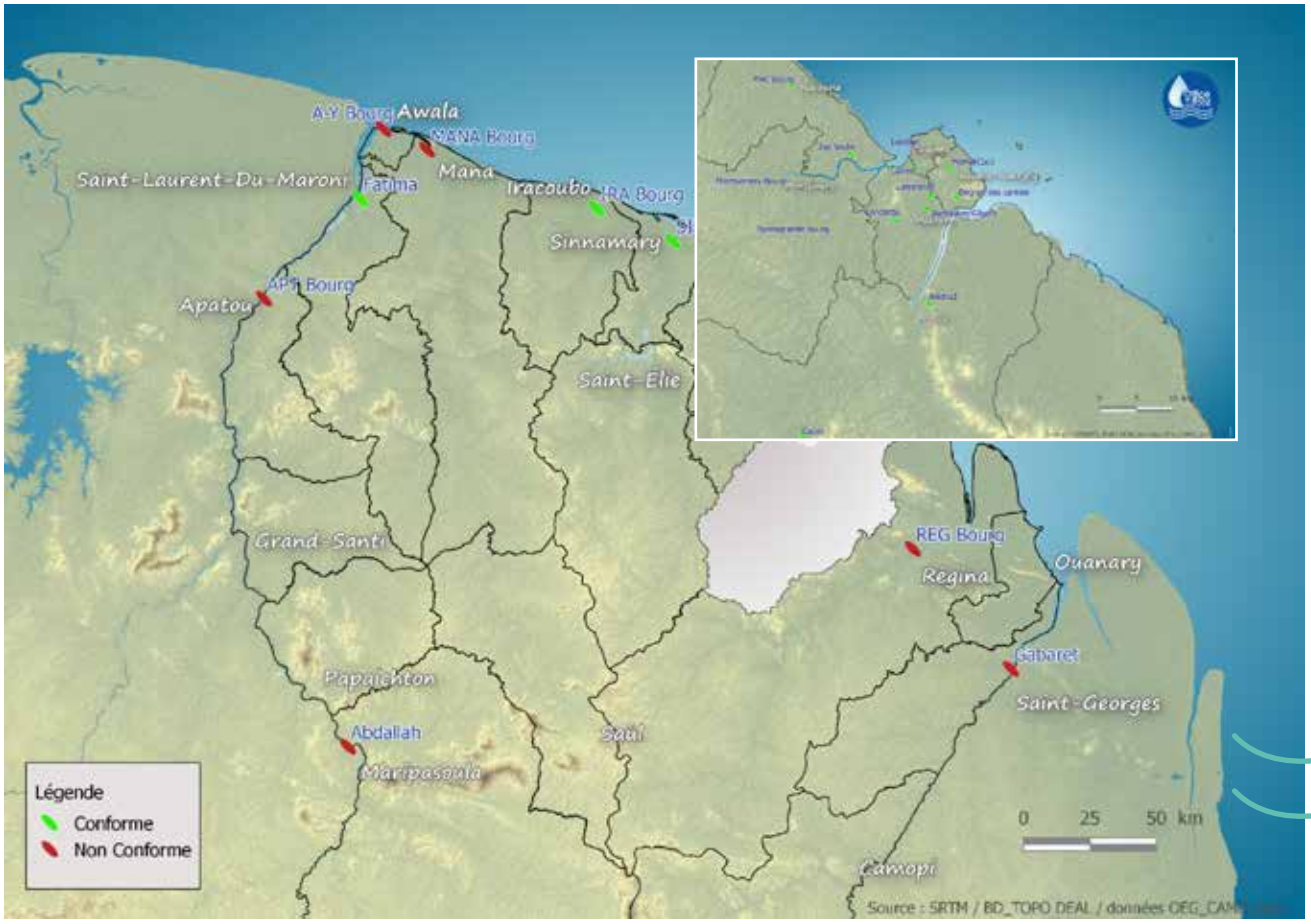

INFORMER ET SENSIBILISER LES PROFESSIONNELS

Un « Eau'Rendez-Vous » a rassemblé de nombreux professionnels pour les informer de l'évolution de la réglementation et des innovations.

RÉGLEMENTATION ET INNOVATION POUR LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Accroissement de la population, évolution de la réglementation, émergence de techniques innovantes... le traitement des eaux usées est un secteur en pleine mutation !

Pour faire le point sur la situation en Guyane, l'Office de l'Eau de Guyane a organisé un Eau'Rendez-Vous sur le thème : « Assainissement des eaux usées : réglementation et innovation », jeudi 6 et vendredi 7 décembre 2018, au Grand Hôtel Montabo à Cayenne.

L'Office et ses partenaires - la Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Guyane, l'Institut national de Recherche en Sciences et Technologie pour l'Environnement et l'Agriculture, Etiage Guyane, la Régie Eau et Assainissement Nord Caraïbes ainsi que La Communauté d'Agglomération de L'Espace Sud Martinique - présentaient notamment :

- un rappel de la réglementation,
- les performances des principaux procédés de traitement des eaux usées domestiques en milieu intertropical,
- les chiffres clés de l'assainissement sur le territoire,
- des retours d'expériences sur l'utilisation des Filtres Plantés Végétaux.

La réunion technique d'information a rassemblé une quarantaine de professionnels.

RECHERCHE DE SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT EN SORTIE DE STATIONS D'ÉPURATION

La note technique du 29 janvier 2018 relative à la recherche de micropolluants dans les eaux brutes et dans les eaux usées traitées de stations de traitement des eaux usées et à leur réduction concernant les départements et régions d'Outre-mer lance la Recherche de Substances Dangereuses pour l'Environnement.

UNE PREMIÈRE CAMPAGNE

Les collectivités concernées sont les maîtres d'ouvrage de stations d'épuration dont la capacité nominale est supérieure ou égale à 600 kg/jour de DBO_5. En 2019, elles auront l'obligation de réaliser la première campagne de Recherche de Substances Dangereuses pour l'Environnement (RSDE).

Des actions et formations mises en place

Une première action d'information et de sensibilisation avait été menée auprès des maîtres d'ouvrage et de leurs exploitants par L'Office de l'Eau de Guyane et l'unité Police de l'Eau de la DEAL en 2017. En 2018, une formation de quatre jours réalisée par AQUAREF et commandée par l'unité Police de l'Eau a regroupé les représentants de la CACL, des communes de Kourou et de Saint-Laurent ainsi que des deux délégataires : la Compagnie d'Ingénierie des Eaux (CIE) et la Société Guyanaise des Eaux (SGDE).

Cette formation a permis dans un premier temps d'expliciter la note technique aux maîtres d'ouvrage et dans un deuxième temps de voir avec les agents de terrain des exploitants les conditions de la mise en œuvre opérationnelle de la RSDE/STEU (Station de Traitement des Eaux Usées).

4
JOURS
DE FORMATION POUR SE PRÉPARER

Les eaux de baignade

Une réflexion sur les indicateurs locaux permettant d'évaluer la qualité des eaux a été entamée. Les premiers résultats sont attendus courant 2019.

Application de la directive Baignade 2006/7/CE

20 zones de baignade sur le territoire

CLASSEMENT 2018 DE LA QUALITÉ DES EAUX DE BAIGNADE

La directive « Baignade » 2006/7/CE du 15 février 2006, totalement applicable depuis le 1er janvier 2015, fixe comme objectif à la fin de l'année 2015 d'atteindre pour toutes les eaux une qualité au moins suffisante.

9 ZONES DE BAIGNADES INTERDITES

Elle prévoit que, si la qualité des eaux est de qualité insuffisante pendant 5 années de suite, une interdiction ou un avis déconseillant la baignade de manière permanente doit être prononcée et il est considéré que ces eaux sont définitivement non conformes.

Vingt zones de baignade recensées sur le territoire.

Le suivi de la qualité des eaux de baignade est assuré par l'Agence Régionale de Santé (ARS) depuis 2008. Cette dernière a établi le classement 2018 de la qualité des eaux de baignade sur la période du 1er octobre 2014 au 30 septembre 2018, comme le prévoit la réglementation.

Neuf zones de baignade se voient interdites, soit par arrêté municipal, soit par arrêté préfectoral.

Il s'agit de :

- en eau de mer : Cayenne les quatre secteurs de la plage de Montabo (Colibri, Grant, Hilaire, Zéphir),
- en eau douce : Mana « crique Organabo », Montsinery-Tonégrande « crique Patate », Rémire-Montjoly « lac Saccharin », Roura « crique Fourgassier », Sinnamary « crique Toussaint ».

Néanmoins, un point positif dans ce constat un peu sombre, l'eau de baignade de la crique Canceler de Sinnamary maintient son excellente qualité. Après une année de suivi, deux nouveaux sites de baignade ont été créés en 2018.

20 *zones de baignade sur le territoire*

9 *zones interdites*

2 *nouveaux sites de baignade créés en 2018*

UNE RÉFLEXION SUR LES INDICATEURS LANCÉE

Au regard de ces déclassements systématiques observés sur certains sites depuis quelques années et compte tenu des conditions amazoniennes, l'Office de l'Eau de Guyane s'est rapproché de l'ARS et de la DEAL pour lancer une réflexion sur les indicateurs permettant d'évaluer la qualité des eaux de baignade en Guyane.

Un travail conjoint a donc été lancé en 2018 pour :

Vérifier l'adaptation des indicateurs de qualité
aux conditions naturelles de la Guyane et à la problématique de la non-conformité des systèmes d'assainissement qui semblent être la principale source de contamination des sites de baignades.

Chercher à connaître les méthodes d'analyses
utilisées par les pays voisins dans le cadre du suivi sanitaire de leurs eaux de baignade, pour les comparer aux pratiques locales actuelles et s'en inspirer au besoin pour une adaptation des protocoles.

Procéder à une analyse ADN
des germes dénombrés sur quelques sites de baignade afin de vérifier que ceux pris en compte ne comprennent pas des micro-organismes environnementaux spécifiques au bassin amazonien, non recherchés dans le cadre du suivi sanitaire.

Procéder à une analyse bactériologique
sur des sites de références afin de disposer d'un état de référence et d'évaluer la pertinence du déclassement systématique de certaines zones, notamment celles n'étant pas soumises à des pressions anthropiques.

Réaliser une étude épidémiologique
permettant de mieux appréhender les enjeux sanitaires et d'adapter en fonction le suivi sanitaire des eaux de baignade.

Les premiers résultats de ces investigations sont attendus dans le courant de l'année 2019.

Depuis 2011, l'Office de l'Eau de Guyane propose un accompagnement technique et financier à l'élaboration des profils de baignade. Ces derniers permettent d'identifier les sources de pollution et d'y remédier en mettant en place un plan de gestion.

Arrêté	Libellé	Bénéficiaires	Part OEG
2017-08	ÉLABORATION DES PROFILS DE BAIGNADE DE LA VILLE DE KOUROU	Commune de KOUROU	64 000 €
2018-14	ÉLABORATION DES PROFILS DES EAUX DE BAIGNADE DES CRIQUES CANCELER ET TOUSSAINT	Commune de SINNAMARY	28 800 €
2018-15	ÉLABORATION DU PROFIL DE L'EAU DE BAIGNADE DE LA CRIQUE PATATE	Commune de MONTSINERY-TONNEGRANDE	16 360 €

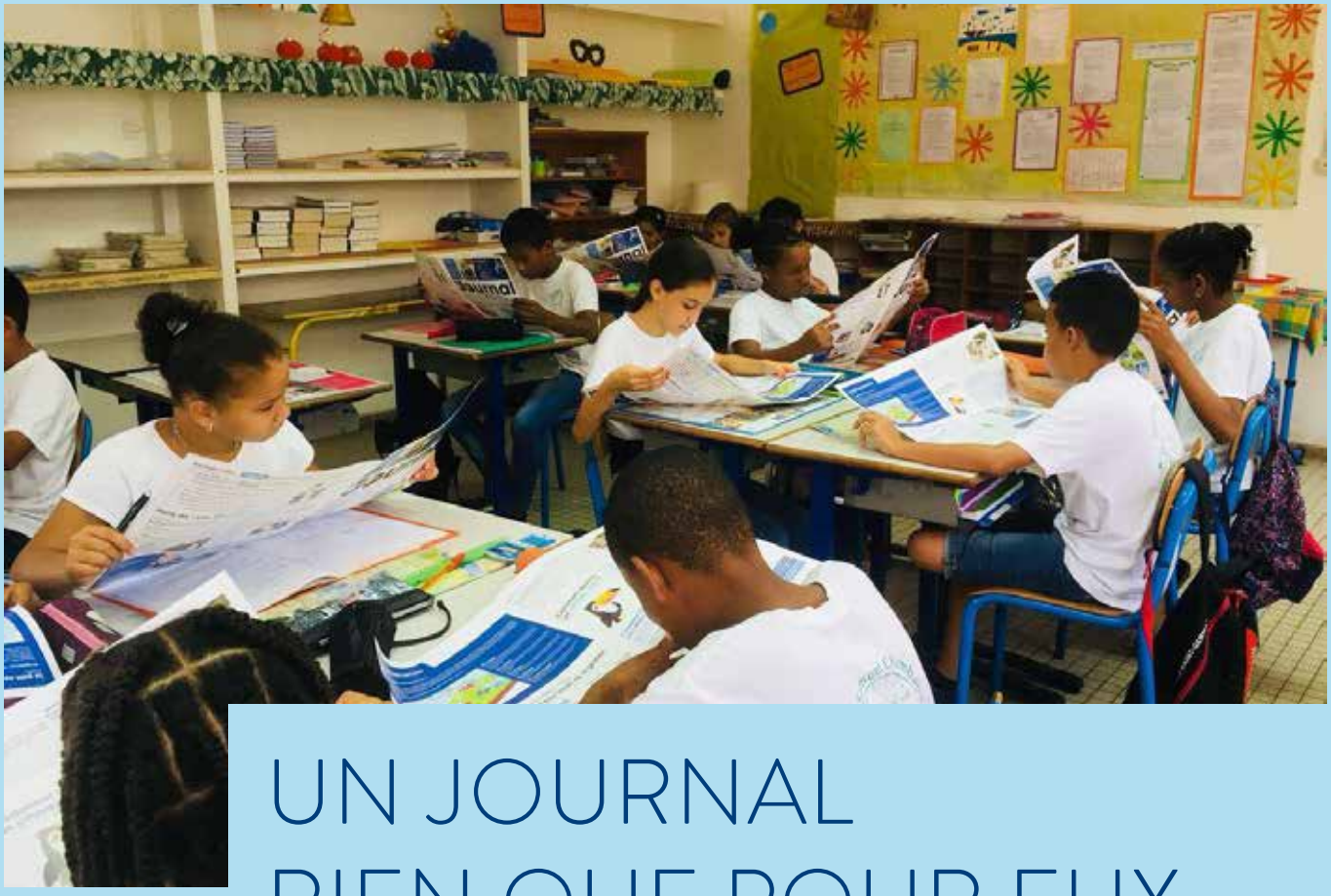

UN JOURNAL RIEN QUE POUR EUX

SENSIBILISER LES PLUS JEUNES AUX ENJEUX DE L'EAU

L'Office de l'Eau de Guyane a édité en mai, le deuxième numéro de son Journal du Petit Citoyen de l'Eau, une publication dédiée aux élèves du cycle 2 de l'élémentaire.

Le Journal donne :

- des informations sur nos 9 grands fleuves, sur les animaux qui vivent dans et autour de l'eau, sur les stations d'épuration…
- des exemples dont s'inspirer pour protéger l'eau,
- des idées de métier en rapport avec… l'eau !
- des photos magnifiques et/ou insolites…

Les professeurs des écoles peuvent abonner leur classe au Journal du Petit Citoyen de l'Eau en contactant directement l'Office.

Les milieux aquatiques et ressources en eau

La ressource en eau est abondante en Guyane, classée 3e au rang mondial par habitant, mais menacée par la pollution et le dérèglement climatique. L'Office de l'Eau de Guyane continue à se mobiliser pour lutter contre ces dangers : outils innovants, surveillance accrue, travaux de recherche…

70
STATIONS
ÉCHANTILLONNÉES

170
MASSES
D'EAU
DÉCLASSÉES

1
POSTE DE
TECHNICIEN CHIMIE
DE L'EAU CRÉÉ

SURVEILLER LES MILIEUX AQUATIQUES

Les milieux aquatiques témoignent dans l'ensemble d'un bon état biologique et chimique, à l'exception de certaines masses d'eau déclassées, parfois touchées par l'orpaillage illégal.

LA SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'EAU ET DES MILIEUX, UNE MISSION PRIORITAIRE

55
stations échantillonnées en régie

1
technicien chimie de l'eau recruté

280
substances recherchées

Depuis 2007, dans le cadre de l'application de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), la Guyane a mis en place son premier réseau de Surveillance des Eaux de Surface Continentales (RCS ESC).

Ce réseau patrimonial permet d'obtenir annuellement une vision d'ensemble de la qualité des masses d'eau du territoire.

Des analyses biologiques et chimiques

D'une part, les analyses s'attachent aux compartiments biologiques tels que les poissons, invertébrés, diatomées et phytoplanctons. D'autre part, elles se penchent sur les caractéristiques chimiques et physico-chimiques. On établit ainsi la physico-chimie des eaux de surface et la chimie de l'eau pour laquelle on va rechercher près de 280 substances dangereuses pour l'environnement.

Les stations de mesure, matérialisées sur le terrain par des coordonnées GPS, sont réparties sur les quelques 190 000 km de linéaire du réseau hydrographique, à la fois sur les fleuves et les criques forestières. En 2018, 16 stations ont été échantillonnées sur le compartiment chimie de l'eau du réseau de contrôle de la surveillance des eaux douces, avec une fréquence de 1 à 4 prélèvements ; 25 stations sur la chimie du réseau de contrôle opérationnel à raison de 4 fois par an et 29 sur les Masses d'Eau de Transition et sur la masse d'eau côtière fois par an.

Renforcement de la cellule terrain

Depuis 2016, L'Office de l'Eau de Guyane a lancé la création et le développement de sa cellule terrain sur la surveillance de la qualité des eaux. Cette nouvelle compétence permet de développer une expertise de terrain au sein de l'institution, mais également de diminuer les coûts des prestations qui avoisinent le million d'euros annuellement. Ainsi en 2018, un poste de technicien chimie de l'eau a été créé pour renforcer ces missions. Par ailleurs, l'Office s'est équipé en matériel de terrain, avec notamment l'acquisition d'un véhicule 4X4 et d'une pirogue. Ces nouvelles ressources ont permis d'effectuer des prélèvements d'eau et de sédiments sur près de 55 sites.

Une étude à également été réalisée en partenariat avec l'INERIS (Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques) sur la recherche de substances émergentes en Guyane en réalisant un screening étendu sur 5 sites. L'intégralité des missions de cette étude a été effectuée en régie.

Des eaux de bonne qualité

Les résultats obtenus montrent des eaux globalement de bonne qualité. En dehors des pressions liées à l'orpaillage illégal. le développement anthropique du territoire est faible, ce qui permet d'obtenir un état de référence sur la plupart des bassins versants.

Les communautés d'organismes aquatiques sont en bon état et les substances recherchées sont retrouvées sous forme de traces inférieures aux limites de détection, en dehors de paramètres liés à la nature du fond géochimique (fer, aluminium, manganèse, cuivre…).

Un contrôle opérationnel pour les masses d'eau déclassées

Un deuxième type de réseau a été créé en 2016 : le réseau de contrôle opérationnel. Il vise à effectuer des suivis uniquement sur les 170 masses d'eau déclassées par des activités anthropiques (état des lieux de 2013).

Ses objectifs sont d'une part d'identifier la nature des substances à l'origine du déclassement, et d'autre part, de suivre le retour au bon état par le déploiement de mesures inscrites dans le Programme de Mesure (PDM) du SDAGE.

Les résultats obtenus en 2018 sur 25 stations montrent la détection de pesticides à l'état de traces en aval des secteurs agricoles de Cacao et Javouhey. Toutefois, ce réseau permet également de mettre en avant une forte problématique de colmatage des cours d'eau dans les secteurs agricoles. En effet, la déforestation et la création de pistes sur des pentes inclinées entraînent des relargages massifs de particules fines qui viennent porter atteintes aux milieux. Une étude d'envergure sera réalisée sur cette problématique en 2019.

La pollution de l'orpaillage illégal s'accentue

Une pression néanmoins porte atteinte aux cours d'eau de manière significative, à savoir l'activité clandestine d'orpaillage. Elle est à l'origine du déclassement de 150 masses d'eau (tronçons de cours d'eau homogènes sur leur longueur) en Guyane.

Cette activité génère des panaches de particules en suspension lors de la remobilisation des sols, qui portent gravement atteinte aux communautés aquatiques. Les habitats et les zones de frayères se retrouvent colmatés, l'eau est turbide, et les systèmes respiratoires des poissons sont affectés. Les usages traditionnels et touristiques des fleuves s'en trouvent perturbés. À cela s'ajoutent des rejets de mercure qui viennent contaminer la chair des poissons. Ces dernières années, l'activité d'orpaillage s'est accentuée vers le bassin du Maroni.

UN RENDEZ-VOUS RÉCURRENT POUR RESTITUER LES CONNAISSANCES

À l'occasion de la Journée Mondiale de l'Eau, l'Office de l'Eau de Guyane a lancé un nouveau rendez-vous pour permettre au grand public de découvrir l'eau autrement : l'Apér'Eau Sciences !

Autour d'un jus ou d'un cocktail, nous proposons au public d'échanger sur les derniers résultats de l'eau, des milieux aquatiques et de leurs usages sur le territoire.

Mars

Le 1er Apér'Eau Sciences portait sur le suivi environnemental du mercure : l'Office de l'Eau de Guyane et son partenaire le BRGM sont revenus sur l'état de leurs investigations et connaissances.

Mai

À l'occasion de la Semaine Européenne du Développement Durable, l'Apér'Eau Sciences avait comme thème la qualité des eaux sur le territoire, des rivières aux nappes phréatiques.

Octobre

En préambule de la fête de la science, le public pouvait découvrir le monde des poissons de Guyane.

Décembre

Le dernier Apér'Eau Sciences de l'année était consacré aux filtres plantés de végétaux, devenus incontournables dans le panel des solutions techniques de traitement des eaux usées en Guyane aussi.

Le format de l'événement, les thèmes proposés, la communication, assurée par voie de média, ont attiré puis fidélisé le public.

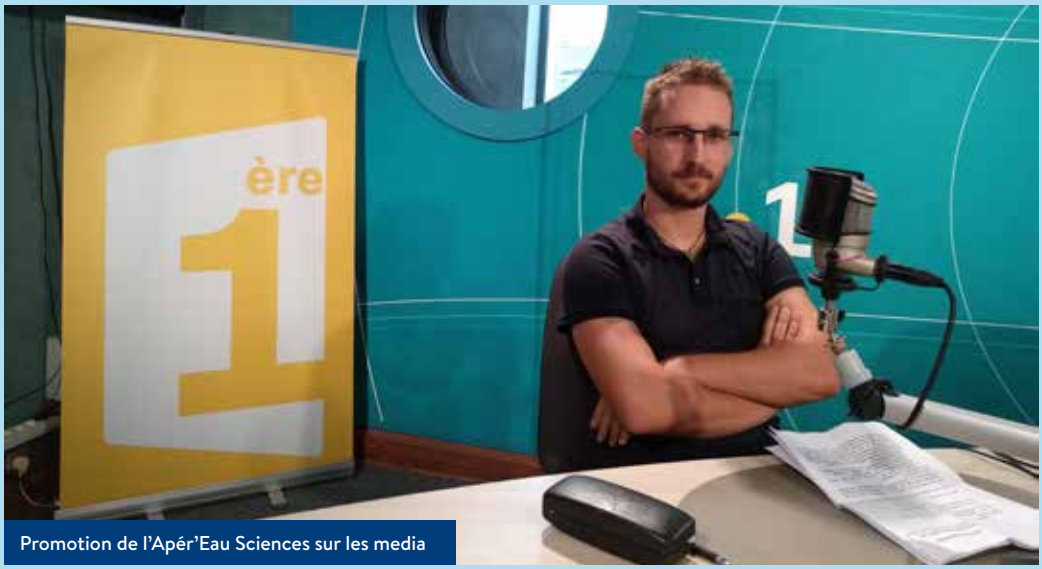

Promotion de l'Apér'Eau Sciences sur les media

LA MAÎTRISE D'OUVRAGE D'ÉTUDES DE CONNAISSANCES ET ACQUISITIONS DE DONNÉES

La problématique de l'absence de prise en compte des cours d'eau dans les projets d'exploitation miniers alluvionnaires a été soulevée pour la première fois en séminaire AFB en 2017.

UN EXPERTISE LOCALE POUR LA RÉHABILITATION HYDROMORPHOLOGIQUE DES SITES MINIERS

Exploitation minière alluvionnaire :

2nd

secteur d'activité en Guyane

Pourtant, ce secteur d'activité est le second en Guyane et il tendra à se développer significativement dans les années à venir que ce soit pour l'exploitation de l'or ou d'autres minerais.

Lors de la présentation à l'AFB, nous avons demandé un soutien technico-financier.

Le projet RHySOG (Réhabilitation Hydromorphologique des Sites d'Orpaillage) a été initié, inscrit à la programmation AFB 2018 et commencé en novembre avec la venue de trois agents pour rencontrer les acteurs de la mine et les gestionnaires concernés ainsi que pour faire une visite de plusieurs sites miniers sur le secteur de Bélizon.

Ces échanges ont permis de poser les bases d'une réflexion concernant les bonnes pratiques et les aspects à améliorer.

Depuis, un marché a été lancé avec le groupement Teleos/Onikha pour développer une expertise locale sur cette problématique et la retranscrire sous forme de guide des bonnes pratiques à destination des opérateurs miniers et des gestionnaires.

DES OUTILS INNOVANTS POUR L'ÉTUDE DES MILIEUX AQUATIQUES EN CALIBRATION

L'Office de l'Eau de Guyane, la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et l'Université de Toulouse ont lancé en 2016 deux projets de recherche sur l'ADN environnemental sur le territoire.

L'ADNe est une technique d'échantillonnage à la pointe de la technologie qui permet d'étudier des organismes aquatiques en filtrant l'ADN qu'ils libèrent au contact de l'eau. Une simple filtration d'un échantillon d'eau durant 30 minutes permet, une fois au laboratoire, de connaitre les organismes qui y évoluent sans les avoir vus.

Fin 2018, le second volet de ces études a livré ses premiers résultats.

Le protocole, encore en phase de calibration devrait permettre dans les prochaines années de mettre au point une méthode d'inventaire utilisable en routine à la fois pour surveiller la qualité des eaux brutes mais également pour mener des études d'impacts dans un cadre plus large.

TRAVAUX D'ÉVALUATION DU BON POTENTIEL ÉCOLOGIQUE DE PETIT SAUT

La mise en eau du barrage de Petit-Saut, le plus grand barrage hydroélectrique d'Europe, sur le fleuve Sinnamary, s'est traduite par l'immersion d'une très grande zone de forêt primaire.

Elle se caractérise aujourd'hui par un paysage singulier avec une forêt primaire riveraine, des zones de forêt ennoyée, des zones d'eau libre au niveau de l'ancien chenal du fleuve et des îles forestières.

Depuis près de 20 ans, la retenue a fait l'objet de nombreuses études scientifiques et suivis écologiques réguliers, notamment par l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture. Les études montrent une évolution des communautés aquatiques, avec le retour progressif d'espèces généralistes.

Toutefois, en l'état actuel des connaissances, cette masse d'eau, qui intégrera prochainement la DCE, n'a pas de statut. Un travail de l'IRSTEA/AFB, dans le cadre d'une convention de recherche avec la DEAL et L'Office de l'Eau de Guyane en 2018 y a remédié.

Les résultats ont permis de mettre en avant un bon potentiel écologique en raison de la diversité des organismes présents et du bon fonctionnement de la retenue. En revanche, son état chimique est encore en discussion, notamment concernant la problématique du mercure. De plus, il conviendrait de mesurer la production de GES issus de l'enoiement initial et des activités impactantes.

Crédit photo : IRSTEA

Conception graphique : Agence Résonance Publique
Crédits photos, sauf mention contraire : Office de l'Eau de Guyane

Office de l'Eau de Guyane
10, rue des Remparts
97300 CAYENNE

Tél. 05 94 30 52 92
www.eauguyane.fr
Office de l'Eau de Guyane